



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R76-2025-133

PUBLIÉ LE 3 JUIN 2025

Sommaire

DDT48 /

R76-2025-01-07-00146 - demande_APE_4824131_GAEC_DU_PRADOU (4 pages)	Page 4
---	--------

DDT48 / Economie agricole

R76-2025-01-10-00010 - Autorisation préalable d'exploiter_4824138_GAEC_DE_NOGARDEL (8 pages)	Page 9
R76-2025-01-09-00009 - Autorisation préalable d'exploiter_EARL_HERMANTIER (4 pages)	Page 18
R76-2024-11-15-00034 - demandeAPE_4824102_GAEC_DELESTIVAL (2 pages)	Page 23
R76-2024-11-06-00013 - demandeAPE_4824106_GAEC_PONTIER (2 pages)	Page 26
R76-2024-11-06-00012 - demandeAPE_4824107_EARL_DU_MONTET (2 pages)	Page 29
R76-2024-11-22-00015 - demandeAPE_4824108_ARNAL_DELPHINE (2 pages)	Page 32
R76-2024-11-13-00005 - demandeAPE_4824110_PELAT_CEDRIC (2 pages)	Page 35
R76-2024-11-29-00060 - demandeAPE_4824112_BOUQUET_VINCENT (2 pages)	Page 38
R76-2024-11-22-00014 - demandeAPE_4824113_GAEC_FLEURDEPEYRE (2 pages)	Page 41
R76-2024-12-10-00009 - demandeAPE_4824116_GAEC_DES_LACAUNES (2 pages)	Page 44
R76-2025-01-24-00005 - demandeAPE_4824118_ROUVIERE_JULIE (2 pages)	Page 47
R76-2024-12-10-00010 - demandeAPE_4824119_FAVIERE_FREDERIC (2 pages)	Page 50
R76-2024-12-10-00011 - demande_APE_4824120_GAEC_AURIFEUILLE (4 pages)	Page 53
R76-2024-12-10-00012 - demande_APE_4824121_GAEC_DUPREDELACLEDE (12 pages)	Page 58
R76-2024-12-12-00045 - demande_APE_4824122_PELAGRY_LUDOVIC (4 pages)	Page 71
R76-2024-12-12-00046 - demande_APE_4824123_GAEC_CHAMELTON (4 pages)	Page 76
R76-2024-12-12-00047 - demande_APE_4824124_MOLINES_DANIEL (4 pages)	Page 81
R76-2024-12-12-00048 - demande_APE_4824125_GAEC_DE_CRUEIZE (4 pages)	Page 86
R76-2024-12-18-00011 - demande_APE_4824127_GAEC_DES_COLLINES (4 pages)	Page 91

R76-2024-12-18-00012 - demande_APE_4824128_GAEC_CALDAGUES (4 pages)	Page 96
R76-2025-01-07-00147 - demande_APE_4824134_GAEC_BONNALJB (4 pages)	Page 101
R76-2025-01-15-00176 - demande_APE_4824135_AYRALD_GABRIELLE (4 pages)	Page 106
R76-2025-01-15-00175 - demande_APE_4824140_PROUX_MAGALI (4 pages)	Page 111

DDT81 / Economie agricole

R76-2025-01-27-00018 - ARDC - Autorisation préalable d'exploiter tacite à l'attention du GAEC DE PUECH MERGOU, sous le n° 81242833 (1 page)	Page 116
---	----------

DDT48

R76-2025-01-07-00146

demande_APE_4824131_GAEC_DU_PRADOU



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 7/01/25

Messieurs,

J'accuse réception le **27/12/24** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **94 ha 69 a 52 ca** situés sur la/les commune(s) de **LAVAL DU TARN**

Communes	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
LAVAL DU TARN	94 ha 69 a 52 ca <u>section D</u> : 292-295-298 <u>section E</u> : 113-124-125-220-347 <u>section G</u> : 217-218-220-223	Mme Marie-Line BLANC
	<u>section E</u> : 115-117-118-126-128-129130-138-143-176-201-205-338-339-341-361-362-364-367-447-480 <u>section F</u> : 143-180-181-182-196-197-198 <u>section G</u> : 227-228-273-	M. Alain BLANC

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 27/12/24**
- **Numéro d'enregistrement : 48 24 131**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 27/04/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

PREF/DDT/SEA/2025-017 Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX
Tél. : 0466 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice départementale des territoires de la Lozère



Agnès DELSOL

GAEC DU PRADOU
Soulages
48500 MASSEGROS CAUSSES GORGES



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 7 janvier 2025

Monsieur le Maire,

Une demande d'autorisation d'exploiter a été déposée dans mes services et concerne des terres situées sur votre commune.

Je vous serais obligé de faire procéder à l'affichage, des informations ci-jointes, en mairie, pendant une durée d'un mois. Cette publicité est effectuée pour permettre aux autres exploitants de votre commune d'être informés. Si ces derniers sont éventuellement intéressés, ils peuvent déposer eux-mêmes une candidature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale des territoires de la Lozère

Agnès DELSOL

Monsieur le Maire
Mairie
48500 LAVAL DU TARN

PREF/DDT/ SEA/AAL/2025-018
Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare
48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

1/2

Agnes-DELSOL

DDT48

R76-2025-01-10-00010

Autorisation préalable
d'exploiter_4824138_GAEC_DE_NOGARDEL

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 19/12/24**
- **Numéro d'enregistrement : 48 24 138**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 19/04/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice départementale des territoires de la Lozère



Agnès DELSOL

**GAEC DE NOGARDEL
NOGARDEL
48340 SAINT GERMAIN DU TEIL**



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 10 janvier 2025

Monsieur le Maire,

Une demande d'autorisation d'exploiter a été déposée dans mes services et concerne des terres situées sur votre commune.

Je vous serais obligé de faire procéder à l'affichage, des informations ci-jointes, en mairie, pendant une durée d'un mois. Cette publicité est effectuée pour permettre aux autres exploitants de votre commune d'être informés. Si ces derniers sont éventuellement intéressés, ils peuvent déposer eux-mêmes une candidature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale des territoires de la Lozère

Agnès DELSOL

Monsieur le Maire
Mairie
48500 BANASSAC-CANILHAC

PREF/DDT/ SEA/AAL/2025-029
Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare
48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

1/1

Agnes DELSOL



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 10 janvier 2025

Monsieur le Maire,

Une demande d'autorisation d'exploiter a été déposée dans mes services et concerne des terres situées sur votre commune.

Je vous serais obligé de faire procéder à l'affichage, des informations ci-jointes, en mairie, pendant une durée d'un mois. Cette publicité est effectuée pour permettre aux autres exploitants de votre commune d'être informés. Si ces derniers sont éventuellement intéressés, ils peuvent déposer eux-mêmes une candidature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale des territoires de la Lozère

Agnès DELSOL

Monsieur le Maire
Mairie
48340 SAINT PIERRE DE NOGARET

PREF/DDT/ SEA/AAL/2025-029
Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare
48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

1/1

Agnès DELSOL



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

LA DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE

Mende, le 10/01/2025

à

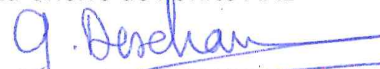
DDT de l'Aveyron
SEA- contrôle des structures
ZAC de Bourran - 9 rue de Bruxelles
12033 Rodez Cedex 9

BORDEREAU D'ENVOI

OBJET : Demande d'autorisation d'exploiter
sur des parcelles situées dans 2 départements :
Lozère, Aveyron

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Dossier du GAEC DE NOGARDEL et accusé de réception n° enregistrement Lozère : 48 24 138	1	Pour publicité – partie Aveyron

La Cheffe de l'Unité AAL


Gillian DESCHANELS

PREF/DDT/SEA/n°2024-030
Affaire suivie par : fabien ROCQ
4 avenue de la Gare
48 005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 52
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

DDT48

R76-2025-01-09-00009

Autorisation préalable
d'exploiter_EARL_HERMANTIER



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 9 janvier 2025

Mesdames, Messieurs,

J'accuse réception le **18/12/24** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **47 ha 60 a 09 ca** situés sur la/les commune(s) de PRINSUEJOLS-MALBOUZON

Communes	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
PRINSUEJOLS - MALBOUZON	47 ha 60 a 09 ca <u>section G</u> : 131 <u>section A</u> : 21-46-47-54-162-168-342-353 <u>section G</u> : 162 <u>section A</u> :2-5-6-7-8-9-17-41-68-69A-69B-70-125-126-136-170J-170K- 236-237-245-316-317-329-341-342J-342K-344-346-350-363-366J- 366K-367J-367K-368-376-377-389 <u>section B</u> : 88A-88B-91-314-321 <u>section D</u> : 82	Mme Ginette BUFFIERE M. Marcel RAOUL Indivision HERMANTIER

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 18/12/24**
- **Numéro d'enregistrement : 48 24 137**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 18/04/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

PREF/DDT/SEA/2025-025 Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX
Tél. : 0466 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice départementale des territoires de la Lozère



Agnès DELSOL

EARL HERMANTIER
Pratviala
48100 PRINSUEJOLS-MABOUZON



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 8 janvier 2025

Monsieur le Maire,

Une demande d'autorisation d'exploiter a été déposée dans mes services et concerne des terres situées sur votre commune.

Je vous serais obligé de faire procéder à l'affichage, des informations ci-jointes, en mairie, pendant une durée d'un mois. Cette publicité est effectuée pour permettre aux autres exploitants de votre commune d'être informés. Si ces derniers sont éventuellement intéressés, ils peuvent déposer eux-mêmes une candidature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale des territoires de la Lozère

Agnès DELSOL

Monsieur le Maire
Mairie
48100 PRINSUEJOLS-MALBOUZON

PREF/DDT/ SEA/AAL/2025-026
Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare
48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

1/1

Agnès DELSOL

DDT48

R76-2024-11-15-00034

demandeAPE_4824102_GAEC_DELESTIVAL



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 15 novembre 2024

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le **30/10/24** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **11 ha 27a 23 ca** situés sur la/les commune(s) de **SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE**

Commune	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE	11 ha 27a 23 ca	
	section A : 254-255-257-267-285-286-984-213-215	Mme Arlette ROUSSET
	section E : 13-15-17-1786	
	section A : 271-342-343-444-453-456-970-1659-1737	Mme Chloé GARCIA SAMMARTIN
	section E : 46-47	

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 30/10/24**
- **Numéro d'enregistrement : 48 24 102**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 01/03/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

PREF/DDT/SEA/2024-647 Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Chef de l'unité accompagnement de
l'agriculture lozérienne


Giliane DESCHANELS

GAEC DE L'ESTIVAL
499 route de la coste
L'estival
48120 LAJO

DDT48

R76-2024-11-06-00013

demandeAPE_4824106_GAEC_PONTIER



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 6 novembre 2024

Messieurs,

J'accuse réception le **22/10/24** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **25 ha 00 a 33 ca** situés sur la/les commune(s) de **GRANDRIEU**

Commune	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
GRANDRIEU	25 ha 00 a 33 ca <u>section ZH</u> : 34-12 <u>section ZI</u> : 1-3 <u>section ZK</u> : 18-20-60-179-181	M. Michel DUPIRE

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 22/10/24**
- **Numéro d'enregistrement : 48 24 106**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 22/02/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

PREF/DDT/SEA/2024-624 Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX
Tél. : 0466 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

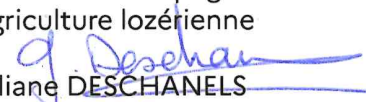
Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Chef de l'unité accompagnement de
l'agriculture lozérienne


Giliane DESCHANELS

GAEC PONTIER
137 chemin des lupins
Mararèches
48600 GRANDRIEU

DDT48

R76-2024-11-06-00012

demandeAPE_4824107_EARL_DU_MONTET

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 6 novembre 2024

Monsieur,

J'accuse réception le **24/10/24** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **16 ha 54 a 92 ca** situés sur la/les commune(s) de **PEYRE EN AUBRAC**.

Commune	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
PEYRE EN AUBRAC	16 ha 54 a 92 ca section B : 476-477-671-673-674-675-676-677-693 section C : 738-739-240-241-289-290-325-326-327-328-337-338-339-340J-340K-342-344J-344K-345-346-347-863	Mme Brigitte BUFFIERE

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 24/10/24**
- **Numéro d'enregistrement : 48 24 107**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 24/02/25.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Chef de l'unité accompagnement de
l'agriculture lozérienne


Giliane DESCHANELS

**EARL DU MONTET
LE MONTET
JAVOLS
48130 PEYRE EN AUBRAC**

DDT48

R76-2024-11-22-00015

demandeAPE_4824108_ARNAL_DELPHINE

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 22 novembre 2024

Madame,

J'accuse réception le **05/11/24** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **29 ha 58 a 84 ca** situés sur la/les commune(s) de **ARZENC DE RANDON, PIERREFICHE**

Commune	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
ARZENC DE RANDON	23 ha 66 a 87 ca <u>section D</u> : 156-161-162-163-165-181-183-184-241-605-606-607-608-610-612-616-622-623-628-630-649-653-667-706-920-921-943-944-945-976-1064-1173-265-268-354-367-396-469-474-481-514-515-542-554-573	Mme Josette PAULHAN
PIERREFICHE	5 ha 91 a 97 ca <u>section B</u> : 175-176-189-192-250-423-440-919-925 <u>section B</u> : 308-310-311-312	Mme Josette PAULHAN M. Serge VIALA

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 05/11/24**
- **Numéro d'enregistrement : 48 24 108**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 05/03/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code

PREF/DDT/SEA/2024-657 Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Chef de l'unité accompagnement de
l'agriculture lozérienne


Giliane DESCHANELS

Mme Deplphine ARNAL
SERRES
48300 PIERREFICHE

DDT48

R76-2024-11-13-00005

demandeAPE_4824110_PELAT_CEDRIC

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 13 novembre 2024

Monsieur,

J'accuse réception le **05/11/24** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **163 ha 09 a 29 ca** situés sur la/les commune(s) de **MONTRODAT, SAINT LEGER DE PEYRE**

Commune	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
MONTRODAT	33 ha 77 a 70 ca <u>section B</u> : 1798-5-24-25-50-63-67-143-144-147-148-154-155-161-162-164-165-166-167-168-173-175-176-177-178-179-189-369-371-1779-1780-1782-1784-1786-1788-1798-1860-1963 <u>section C</u> : 444-466-523-525-698-704-708	Indivision PELAT
SAINT LEGER DE PEYRE	129 ha 31 a 59 ca <u>section B</u> : 334-335-336-337-338-340-364-366-368-371-379-400-407-408 <u>section C</u> : 495-351-409-435-457-458-479-483-484-485-491-492-493-494-495-498-499-500-504-506-517-527-528-532-534-536-610-611-615-620-621-624-626-627-632-633-669-708-740 <u>section B</u> : 339-341-344-363-365-367-369-370-373-377-378-384-401-402-406-412 <u>section C</u> : 431-432-433-434-437-438-439-440-441-443-444-463-464-468-469-470-471-472-476-486-487-488-501-502-503-505-508-509-510-511-512-513-514-518-522-525-526-537-538-668 <u>section B</u> : 319-320-321-322-323-324-326-327-328-329-330 <u>section C</u> : 630-662 <u>section D</u> : 685 <u>section E</u> : 459	Mme Marie TUFFERY Mme laurence PELAT Indivision MALET

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 05/11/24**
- **Numéro d'enregistrement : 48 24 110**

PREF/DDT/SEA/2024-639 Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 05/03/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Chef de l'unité accompagnement de
l'agriculture lozérienne


Giliane DESCHANELS

M. Cédric PELAT
1 bis rue du petit bois
48100 MONTRODAT

DDT48

R76-2024-11-29-00060

demandeAPE_4824112_BOUQUET_VINCENT

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 29 novembre 2024

Monsieur,

J'accuse réception le **14/11/24** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **307 ha 17 a 04 ca** situés sur la/les commune(s) de GRANDRIEU, ST DENIS EN MARGERIDE, LES LAUBIES, SAINT GAL, SERVERETTE

Commune	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
GRANDRIEU	12 ha 67 a 46 ca <u>section G</u> : 14-15-16-17-18-120-121 <u>section H</u> : 873-874-875-878-881-882-1058	M. Vincent BOUQUET
SAINT DENIS EN MARGERIDE	10 ha 20 a 64 ca <u>section C</u> : 190-300-301-546-549-550-1127 <u>section D</u> : 191-192-322	M. Jean Louis BOUQUET
LES LAUBIES	167 ha 82 a 15 ca <u>section B</u> : 167-183-176-185-232-429-430-431-437-440-443-460-465-466-482-490-502-504-505-506-507-509-510-513-527-529-652-653-657-654-671-672-673-674-675-676-677-735-736-740-747-749-751-759-760-769-771-772-773-774-777-785-790-821-860-890-1013-1049-1051-1092-1093-1099-1098 <u>section C</u> : 4-130-711 <u>section D</u> : 57-61-62-76-77-78-85-86-88-89-90-94-95-96-97-98-99-100-101-102-103-127-128-129-130-131-133-134-135-138-139-389 <u>section F</u> : 29-372 <u>section B</u> : 182-485-496-503-514-515-517-518-661-669-670-714-755-757-758-761-762-789-1014-1015-1078-1117 <u>section D</u> : 60-93-395-396-397 <u>section F</u> : 24-42-68-69-70-77-89-90-93-94-131-146-147-148-435-436-438-439-441-442-444-445 <u>section B</u> : 455-456-629-649-650-651-655-660-663-749-764-1115 <u>section C</u> : 327 <u>section D</u> : 79-82-136	M. Vincent BOUQUET M. Jean Louis BOUQUET M. Henri PEZON M. Augustin HERMET
SAINT GAL	106 ha 79 a 49 ca <u>section C</u> : 54-55-82-190-192-242 <u>section C</u> : 1-2-89-90-91-92-93-94-95-96-98-99-149-160-161-194-225-227	M. Vincent BOUQUET M. Jean Louis

PREF/DDT/SEA/2024-668 Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

	section C : 4-5-7-8-9-11-16-21-29-30-31-34-36-37-38-39-40-41-42-43-44-49-50-51-52-67-68-69-70-71-72-74-86-87-167-168-169-170-171-172-177-178-179-193-226-244-245-248-251-253	BOUQUET Mme Elise BOUQUET
SERVERETTE	2 ha 67 a 30 ca section C : 142-143-144-145-146-147-148-149-156	Mme Elise BOUQUET

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 14/11/24**
- **Numéro d'enregistrement : 48 24 112**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 14/03/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Chef de l'unité accompagnement de
l'agriculture lozérienne


Giliane DESCHANELS

M. Vincent BOUQUET
Le Mazel
48700 LES LAUBIES

DDT48

R76-2024-11-22-00014

demandeAPE_4824113_GAEC_FLEURDEPEYRE



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 22 novembre 2024

Mesdames, Monsieur,

J'accuse réception le **05/11/24** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **7 ha 20 a 69 ca** situés sur la/les commune(s) de PEYRE EN AUBRAC

Commune	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
PEYRE EN AUBRAC	7 ha 20 a 69 ca <u>section C</u> : 995-997-998-999-1015-1210-1211-1212-1220-1361-967-968-969-970-971-972-973-974-991-992	Mme Delphine LAMARQUE

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 05/11/24**
- **Numéro d'enregistrement : 48 24 113**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 05/03/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

PREF/DDT/SEA/2024-659 Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

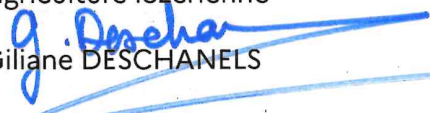
Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Chef de l'unité accompagnement de
l'agriculture lozérienne


Giliane DESCHANELS

GAEC FLEURS DE PEYRE
Rochadels
Saint Sauveur de Peyre
48130 PEYRE EN AUBRAC

DDT48

R76-2024-12-10-00009

demandeAPE_4824116_GAEC_DES_LACAUNES

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 10 décembre 2024

Messieurs,

J'accuse réception le **25/11/24** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **276 ha 34 a 51 ca** situés sur la/les commune(s) de **CHANAC**

Commune	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
CHANAC	276 ha 34 a 51 ca section D : 1-2-6-12-13-17-18-19-20-34-62-63-64-79-60-69-70-75-76-118-119-121-122-134-135-143-144-145-146-150-151-166-179-208-209-212-213-216-289-297-298-301-312-313-351-380-388-390-394-398-402-422 section F : 131-155-156-157-158-170-171-172-174-184-185-186-187-72-102106-107-108-111-127-128-129-130-132-133-134-135-136-137-138-139-140-220-222-224-226-228 section E : 67-68	M. André MEZY
	section I : 197-246-247-253 section L : 85-87-88-89-91-92-96-97-98-99-100-101-103-104-111-112-143-144-145-147-148-153-160-161-162-163-182-184-185-187-188-218-228-229-230-237-238-239-240-241-242-253-258-259-270-271-272-273-377-378-379-380-381-391-392-393-528-604-620	Mme Jacqueline ROBERT
	section B : 701-704 section I : 240-241-242 section K : 433-434-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-454-455-462-464-475-476-509 section L : 18-19-22-23-24-35-36-37-50-51-52-53-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-520-531	Mme Monique FAGES

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 25/11/24**
- **Numéro d'enregistrement : 48 24 116**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 25/03/25 .

PREF/DDT/SEA/2024-673 Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

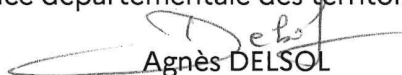
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice départementale des territoires de la Lozère


Agnès DELSOL

**GAEC DES LACAUNES
CLAVIERS
48230 CHANAC**

DDT48

R76-2025-01-24-00005

demandeAPE_4824118_ROUVIERE_JULIE

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 24 janvier 2025

Madame,

J'accuse réception le **23/01/25** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **42 ha 54 a 04 ca** situés sur la/les commune(s) de **LES BONDONS**

Communes	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
LES BONDONS	42 ha 54 a 04 a <u>section C</u> : 929-930-935-955-1524 <u>section C</u> : 950-980-1523 <u>section C</u> : 951-952-956-957-1525 <u>section A</u> : 338-283-275p <u>section C</u> : 890-1387 <u>section C</u> : 927-928-953 <u>section</u> : 891-892-895-896-897	Mme Julie ROUVIERE Indivision ROUVIERE Mme Alix ROUVIERE Commune des Bondons Mme Monique ROUVIERE M. Thibault ROUVIERE M. Jack ROUVIERE

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 23/01/25**
- **Numéro d'enregistrement : 48 24 118**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 23/05/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

PREF/DDT/SEA/2025-066 Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

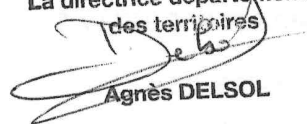
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice départementale des territoires de la Lozère

La directrice départementale
des territoires

Agnès DELSOL

ROUVIER JULIE
Les colobrières
48400 LES BONDONS

DDT48

R76-2024-12-10-00010

demandeAPE_4824119_FAVIERE_FREDERIC



AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 10 décembre 2024

Monsieur,

J'accuse réception le **29/11/24** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **62 ha 63 a 28 ca** situés sur la/les commune(s) de **GRANDRIEU**

Commune	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
GRANDRIEU	62 ha 63 a 28 ca <u>section ZD</u> : 16 <u>section ZC</u> : 23-39 <u>section I</u> : 829-830-832-844-845-849-850-904-922-923-924-925-929-930-955-1191-1193 <u>section ZC</u> : 14-20-38-54-58 <u>section ZD</u> : 2-9-10-43	Commune de Grandrieu M. Alain ROCHE

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 29/11/24**
- **Numéro d'enregistrement : 48 24 119**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 29/03/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

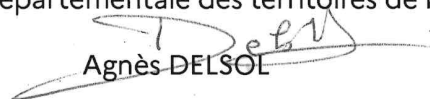
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice départementale des territoires de la Lozère


Agnès DELSOL

M. Frédéric FAVIERE
La chapelle
48600 GRANDRIEU

DDT48

R76-2024-12-10-00011

demande_APE_4824120_GAEC_AURIFEUILLE

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 10 décembre 2024

Madame, Messieurs,

J'accuse réception le **21/11/24** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **30 ha 20 a 13 ca** situés sur la/les commune(s) de **MONTRODAT**

Commune	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
MONTRODAT	30 ha 20 a 13 ca section D : 39-40-55-6-64-65-68-75-77-78-79-80-81-106-342-343-344-355-357-362-363-364-380-381-382-383-384-525-527-719-720	M. Elie CRESPI

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 21/11/24**
- **Numéro d'enregistrement : 48 24 120**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 21/03/25.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice départementale des territoires de la Lozère


Agnès DELSOL

**GAEC D'AURIFEUILLE
AURIFEUILLE
12120 ARVIEU**



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 10 décembre 2024

Monsieur le Maire,

Une demande d'autorisation d'exploiter a été déposée dans mes services et concerne des terres situées sur votre commune.

Je vous serais obligé de faire procéder à l'affichage, des informations ci-jointes, en mairie, pendant une durée d'un mois. Cette publicité est effectuée pour permettre aux autres exploitants de votre commune d'être informés. Si ces derniers sont éventuellement intéressés, ils peuvent déposer eux-mêmes une candidature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale des territoires de la Lozère


Agnès DELSOL

Monsieur le Maire
Mairie
48100 MONTRODAT

PREF/DDT/ SEA/AAL/2024-678
Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare
48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

1/1

DDT48

R76-2024-12-10-00012

demande_APE_4824121_GAECDUPREDELACLED
E



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 10 décembre 2024

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le **18/11/24** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **342 ha 10 a 73 ca** situés sur la/les commune(s) de BADAROUX, LE BORN, MONTS DE RANDON

Commune	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
BADAROUX	56 ha 07 a 89 ca <i>Cf. liste Annexée</i>	<i>Cf. liste Annexée</i>
LE BORN	284 ha 99 a 59 ca <i>Cf. liste Annexée</i>	
MONTS DE RANDON	1 ha 03 a 25 ca <i>Cf. liste Annexée</i>	

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 18/11/24**
- **Numéro d'enregistrement : 48 24 121**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 18/03/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

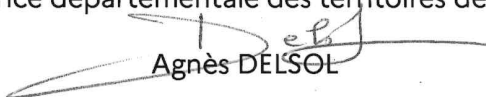
PREF/DDT/SEA/2024-697 Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice départementale des territoires de la Lozère



Agnès DELSOL

**GAEC DU PRE DE LA CLEDE
112 rue du bouguet
Saint Martin
48000 LE BORN**

Commune	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
BADAROUX	56 ha 07 a 89 ca section AD : 4-108-137-138-139-140-141-201-323-3333-335-339	M. Patrice GELY
	section AT : 112	M. Pierre GELY
	section AC : 59	
	section AB : 59-84-107-134	M. André LAURAIRE M. Jean Louis PALOT
	section AC : 13-44-45-55-57-63-68-70-71-74-211-212	
	section AD : 156-159-187-188-204-214-224-237-242-255-279-288-304-305-306-332	
	section AT : 77-78-85-97-111-113-179-180J-180K-181	
	section AD : 238-239	M. Bernard MOLINIER
	section AB : 71-72-73	
	sectoin AB : 54-64-70-78-79-88-89-104	M. Aimé MOLINIER
	section AC : 69-81-89	
	section AD : 203-205-207-246-247-276-280-281-290	M. William Raymond GELY
	sectoin AB : 105	
	section AC : 28	M. Jean André MOLINIER
	section AD : 225-226-248	
	section AD : 282-283-284-285-286-287	Mme Solange CHAUSSE
	section AT : 79	
	section AB : 213	M. Joseph MASSON
	section C : 288-1001	
	section AC : 32-33-218	M. Jean André MOLINIER
	section AD : 219	
	section AC : 19	Mme Solange CHAUSSE
	section AT : 87	
	section AD : 189J-189K	Mme Solange CHAUSSE
	section AC : 65-66-75-124	
	section AT : 71-72	

	<u>section AD</u> : 209-294-295 <u>section AB</u> : 80 <u>section AT</u> : 90 <u>section AE</u>:8 <u>section AD</u> : 213-220-235-236	Mme Maryse MARTIN Mme Danielle BROUILLET Mme Rosa DELMAS M. Etienne ALLE
LE BORN	284 ha 99 a 59 ca <u>section B</u> : 5-21-28-30-35-36-37-46-51-70-76-102K-109-116-166-187-203-276-282-318-323-359-378-385-397-405-406-407-410-412-414-417-418-420-421-422-424-428-441-442-480-526J-526K-564-567-568-609-610-611-795-802-809-863-865-866J-866K-892-901-903-920-978-996-1040-1045-1061-1062-1063-1171-1173-1184-1185-1186-1187-1202-1203-1204-1205-1243-1293 <u>section C</u> : 255-521-522-524-538-539-540-544-545-547-548-677-754 <u>section A</u> : 83-90-267-278-442-509 <u>section C</u> : 31-86-285-286-290-381-383-480-613-675-679-690J-690K-693J-693K-694-696-697-909-1071 <u>section A</u> : 13-25-40-41-42-45-46-58-74-79-88-96-103-110-111-121-125-126-137-138-147J-147K-150-152-157-160-164-172-183-184-185-187-188-197-200-201-204-206-210-211-212-214-215-216-217-222-230-231-232-233-234-237-240-241-243-247-248-251-259-260-268-270-271-272-277-283-285-286-292-294-295-302-315-330-343-355-357-365-366-369-370-374-429-430-437-470-471-472-484-495-497-837-846-849-937-938 <u>section C</u> : 1-2-6-7-8-53-54-59-65-81-82-105-294-333-336-344-353-355-356J-356K-359-360-361-378-387-388-389-416-419-420-429-431-432-440-441-442-443-487-488-495-502-503-504-505-513-514-566-572-594-608-609-651-669-673-681-684-685-687-688-695-709-713-716-721-728-736-742-758-759-760-761-781-782-783-784-789-790-796-798-803-870-872-874-890-891-896-910-919-941-979-992-1003-1010-1011-1013-1015-1017-1021-1022-1025-1040-1041-1042A-1048-1049-1059-1067-1111-1120 <u>section A</u> : 4484-449-848-868 <u>section C</u> : 30-357-358-372-948-982-1045-1046-1128 <u>section A</u> : 493-819K-821-824-825-826-912-915 <u>section A</u> : 199-229-235 <u>section C</u>:611-612-616-718-1044	M. Patrice GELY M. Pierre GELY Mairie du Born Mme Rosette JAFFUEL MOLINIER M. Jean Louis PALOT

section A : 309 section C : 575-500-515-516-026-084-950 section C : 403-1007 section A : 29-89-168-169-414-467-156 section C : 654-723-328-369-788 section A : 50-57-257-479 section C : 332-893-1050 section A : 54-158-161 section C : 509-724 section A : 122 section C : 586-699-703-722-804-807-911-933-938-939-964 section A : 163-165-166-194-196-198 section C : 145-287-293-324-341-345-346-347-348-349-797-799 section A : 823-827-866 section C : 289-291-323-325-326-338-425-517-916-1028-1029 section B : 40-110-364-391-411-429-455-479-481-491-525-821-829-942-948-952-959-963-964-981-1025-1027-1028-1044 section C : 36-667J-667K section B : 956-707-306-307-317-980-993 section B : 12-57-67-79-83-92-107-118-111-134-139-143-159-175-178-190-192-201-202-216-232-245-252-253-271-285-299-321-329-374-381-386-415-416-419-432-437-448-449-459-465-466-501-521-551-589-590-593-605-606-745-810-873-874-893-895-896-898-922-949-951-965-1010-1014-1042-1043-1126-1153-1159-1166 section C : 253-267-268-271-274-529 section A : 4-6-84-145J-145K-223-238-242-252-446-822 section C : 486-489-490-552-559-560-561-630-631-676-771-772-895-925-926-1064-1065-1066	Mme Marie-Rose BESTION M. Bernard MOLINIER M. Aimé MOLINIER Mme Elisabeth COSNARD M. William Raymond GELY M. Jean André MOLINIER M. Joseph MASSON Mme Maryse MARTIN M. Etienne MASSON Mme Danielle BROUILLET Mme Odette BESTION Mme Rosa DELMAS M. Etienne ALLE
section C : 902 section C : 900	M. Pierre GELY Mme Elisabeth COSNARD



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 10 décembre 2024

Monsieur le Maire,

Une demande d'autorisation d'exploiter a été déposée dans mes services et concerne des terres situées sur votre commune.

Je vous serais obligé de faire procéder à l'affichage, des informations ci-jointes, en mairie, pendant une durée d'un mois. Cette publicité est effectuée pour permettre aux autres exploitants de votre commune d'être informés. Si ces derniers sont éventuellement intéressés, ils peuvent déposer eux-mêmes une candidature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale des territoires de la Lozère


Agnès DELSOL

Monsieur le Maire
Mairie
48000 BADAROUX

PREF/DDT/ SEA/AAL/2024-698
Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare
48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

1/1



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 10 décembre 2024

Monsieur le Maire,

Une demande d'autorisation d'exploiter a été déposée dans mes services et concerne des terres situées sur votre commune.

Je vous serais obligé de faire procéder à l'affichage, des informations ci-jointes, en mairie, pendant une durée d'un mois. Cette publicité est effectuée pour permettre aux autres exploitants de votre commune d'être informés. Si ces derniers sont éventuellement intéressés, ils peuvent déposer eux-mêmes une candidature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale des territoires de la Lozère


Agnès DELSOL

Monsieur le Maire
Mairie
48000 LE BORN

PREF/DDT/ SEA/AAL/2024-698
Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare
48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

1/1



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 10 décembre 2024

Monsieur le Maire,

Une demande d'autorisation d'exploiter a été déposée dans mes services et concerne des terres situées sur votre commune.

Je vous serais obligé de faire procéder à l'affichage, des informations ci-jointes, en mairie, pendant une durée d'un mois. Cette publicité est effectuée pour permettre aux autres exploitants de votre commune d'être informés. Si ces derniers sont éventuellement intéressés, ils peuvent déposer eux-mêmes une candidature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale des territoires de la Lozère



Agnès DELSOL

Monsieur le Maire
Mairie
48700 MONTS DE RANDON

PREF/DDT/ SEA/AAL/2024-698
Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare
48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

1/1

DDT48

R76-2024-12-12-00045

demande_APE_4824122_PELEGRY_LUDOVIC



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 12 décembre 2024

Monsieur,

J'accuse réception le **03/12/24** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **54 ha 94 a 99 ca** situés sur la/les commune(s) de **LES MONTSVERTS**

Commune	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
LES MONTS VERTS	54 ha 94 a 99 ca section B:351-361-362-363-364-366-367-368-372-476-438-441-472-473-477-478-479-481-516-517-529-531-570 section ZA : 5-58-7-16	Mme Christine PELEGRY
	section A : 184-185J-185K-196-197K-198J-198K	Mme Josy BRIOUDE
	section B:153-156-399-540-607	Mme Viviane COMTE
	section ZA : 3	
	section ZB:4-18	

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 03/12/24**
- **Numéro d'enregistrement : 48 24 122**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 03/04/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code

PREF/DDT/SEA/2024-708 Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

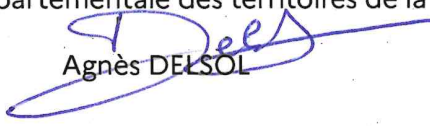
rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice départementale des territoires de la Lozère


Agnès DELSOL

M. Ludovic PELEGRY
Le bacon
48200 LES MONTS VERTS



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 12 décembre 2024

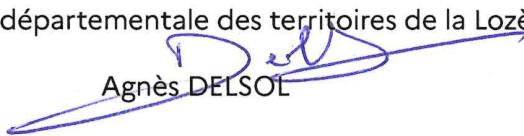
Monsieur le Maire,

Une demande d'autorisation d'exploiter a été déposée dans mes services et concerne des terres situées sur votre commune.

Je vous serais obligé de faire procéder à l'affichage, des informations ci-jointes, en mairie, pendant une durée d'un mois. Cette publicité est effectuée pour permettre aux autres exploitants de votre commune d'être informés. Si ces derniers sont éventuellement intéressés, ils peuvent déposer eux-mêmes une candidature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale des territoires de la Lozère


Agnès DELSOL

Monsieur le Maire
Mairie
48200 LES MONTVERTS

PREF/DDT/ SEA/AAL/2024-708
Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare
48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

1/1

DDT48

R76-2024-12-12-00046

demande_APE_4824123_GAEC_CHAMELTON



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 12 décembre 2024

Madame, Messieurs,

J'accuse réception le **03/12/24** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **57 ha 14 a 42 ca** situés sur la/les commune(s) de **CHAUCHAILLES**

Commune	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
CHAUCHAILLES	57 ha 14 a 42 ca section A : 131-132-138-139-140-141-143-146-149-151-154-155-156-159-748-760 section AE : 6-13-14-23-24-26-35-36-48-100-101-103-107-112-113-118-119-121-122-123-124-131-141-145-147-171-175-177-181 section C : 107-152-153-154-155-156-176-367-368-375-377-378-380-382-383-384-385-389-393-394-395-396-403-404-405-407-408-409-410-628-878-880-916-917-919-921-1050-1052-1060	M. Patrick ODOUL

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 03/12/24**
- **Numéro d'enregistrement : 48 24 123**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **03/04/25**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

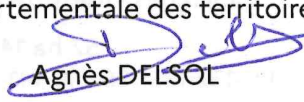
PREF/DDT/SEA/2024-710 Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice départementale des territoires de la Lozère


Agnès DELSOL

GAEC CHAMELTON
La fouillouse
15110 CHAUDES AIGUES



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 12 décembre 2024

Monsieur le Maire,

Une demande d'autorisation d'exploiter a été déposée dans mes services et concerne des terres situées sur votre commune.

Je vous serais obligé de faire procéder à l'affichage, des informations ci-jointes, en mairie, pendant une durée d'un mois. Cette publicité est effectuée pour permettre aux autres exploitants de votre commune d'être informés. Si ces derniers sont éventuellement intéressés, ils peuvent déposer eux-mêmes une candidature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale des territoires de la Lozère


Agnès DELSOL

Monsieur le Maire
Mairie
48310 CHAUCHAILLES

PREF/DDT/ SEA/AAL/2024-711
Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare
48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

1/1

DDT48

R76-2024-12-12-00047

demande_APE_4824124_MOLINES_DANIEL



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 12 décembre 2024

Monsieur,

J'accuse réception le **03/12/24** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **1 ha 40 a** situés sur la/les commune(s) de **PONT DE MONTVERT SML**

Commune	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
PONT DE MONVERT SML	1 ha 40 a <u>section K : 634</u>	Office Nationale des Forêts

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 03/12/24**
- **Numéro d'enregistrement : 48 24 124**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 03/04/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

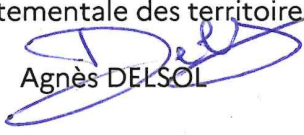
PREF/DDT/SEA/2024-712 Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX
Tél. : 0466 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice départementale des territoires de la Lozère



Agnès DELSOL

M. Daniel MOLINES

Finiels

48220 LE PONT DE MONTVERT SML



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 12 décembre 2024

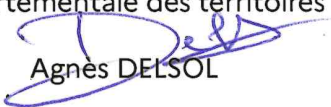
Monsieur le Maire,

Une demande d'autorisation d'exploiter a été déposée dans mes services et concerne des terres situées sur votre commune.

Je vous serais obligé de faire procéder à l'affichage, des informations ci-jointes, en mairie, pendant une durée d'un mois. Cette publicité est effectuée pour permettre aux autres exploitants de votre commune d'être informés. Si ces derniers sont éventuellement intéressés, ils peuvent déposer eux-mêmes une candidature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale des territoires de la Lozère


Agnès DELSOL

Monsieur le Maire

Mairie

48220 PONT DE MONTVERT SML

PREF/DDT/ SEA/AAL/2024-713
Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare
48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

1/1

Page 1 of 1
Date: 12/12/2024

Page 1 of 1
Date: 12/12/2024

Page 1 of 1
Date: 12/12/2024

Page 1 of 1
Date: 12/12/2024

Page 1 of 1
Date: 12/12/2024

Page 1 of 1
Date: 12/12/2024

Page 1 of 1
Date: 12/12/2024

Page 1 of 1
Date: 12/12/2024

Page 1 of 1
Date: 12/12/2024

Page 1 of 1
Date: 12/12/2024

Page 1 of 1
Date: 12/12/2024

Page 1 of 1
Date: 12/12/2024

Page 1 of 1
Date: 12/12/2024

Page 1 of 1
Date: 12/12/2024

Page 1 of 1
Date: 12/12/2024

Page 1 of 1
Date: 12/12/2024

Page 1 of 1
Date: 12/12/2024

Page 1 of 1
Date: 12/12/2024

Page 1 of 1
Date: 12/12/2024

Page 1 of 1
Date: 12/12/2024

Page 1 of 1
Date: 12/12/2024

Page 1 of 1
Date: 12/12/2024

Page 1 of 1
Date: 12/12/2024

Page 1 of 1
Date: 12/12/2024

Page 1 of 1
Date: 12/12/2024

DDT48

R76-2024-12-12-00048

demande_APE_4824125_GAEC_DE_CRUEIZE



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 12 décembre 2024

Messieurs,

J'accuse réception le **09/12/24** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **1 ha 96 a 80 ca** situés sur la/les commune(s) de PEYRE EN AUBRAC

Commune	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
PEYRE EN AUBRAC	1 ha 96 a 80 ca <u>section C</u> : 987-988-989-990	Mme Thérèse ROBERT

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 09/12/24**
- **Numéro d'enregistrement : 48 24 125**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 09/04/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

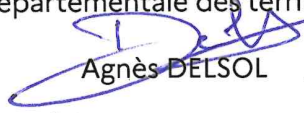
PREF/DDT/SEA/2024-714 Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX
Tél. : 0466 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice départementale des territoires de la Lozère



Agnès DELSOL

**GAEC DE CRUEIZE
CRUEIZE
48130 PEYRE EN AUBRAC**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 12 décembre 2024

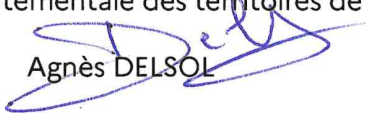
Monsieur le Maire,

Une demande d'autorisation d'exploiter a été déposée dans mes services et concerne des terres situées sur votre commune.

Je vous serais obligé de faire procéder à l'affichage, des informations ci-jointes, en mairie, pendant une durée d'un mois. Cette publicité est effectuée pour permettre aux autres exploitants de votre commune d'être informés. Si ces derniers sont éventuellement intéressés, ils peuvent déposer eux-mêmes une candidature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale des territoires de la Lozère


Agnès DELSOL

Monsieur le Maire
Mairie
48130 PEYRE EN AUBRAC

DDT48

R76-2024-12-18-00011

demande_APE_4824127_GAEC_DES_COLLINES



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 18 décembre 2024

Messieurs,

J'accuse réception le **09/12/24** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **10 ha 95 a** situés sur la/les commune(s) de SAINT PAUL LE FROID

Commune	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
SAINT PAUL LE FROID	10ha 95 a <u>section D : 143-144</u>	Office Nationale des Forêts

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 09/12/24**
- **Numéro d'enregistrement : 48 24 127**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 09/04/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

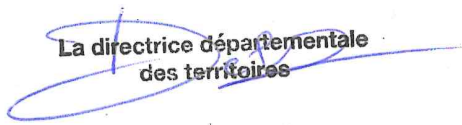
PREF/DDT/SEA/2024-721 Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice départementale des territoires de la Lozère


La directrice départementale
des territoires

Agnès DELSOL

GAEC DES COLLINES
Chayla d'ance
48600 ST PAUL LE FROID



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 18 décembre 2024

Monsieur le Maire,

Une demande d'autorisation d'exploiter a été déposée dans mes services et concerne des terres situées sur votre commune.

Je vous serais obligé de faire procéder à l'affichage, des informations ci-jointes, en mairie, pendant une durée d'un mois. Cette publicité est effectuée pour permettre aux autres exploitants de votre commune d'être informés. Si ces derniers sont éventuellement intéressés, ils peuvent déposer eux-mêmes une candidature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale des territoires de la Lozère

(Signature)
La directrice départementale
des territoires

Agnès DELSOL

Monsieur le Maire
Mairie
48 600 SAINT PAUL LE FROID

PREF/DDT/ SEA/AAL/2024-722
Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare
48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

1/1

Agence DELSO
Les architectes d'intérieur
19 rue de la République

DDT48

R76-2024-12-18-00012

demande_APE_4824128_GAEC_CALDAGUES

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 18 décembre 2024

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le **06/12/24** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **11 ha 18 a 52 ca** situés sur la/les commune(s) de **GRANDVALS**

Commune	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
GRANDVALS	11 ha 18 a 52 ca <u>section A</u> : 173-226-227-228-345-349-407-423-446-451-548-582-705	Mme Yolande ASTIER

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 06/12/24**
- **Numéro d'enregistrement : 48 24 128**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 06/04/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice départementale des territoires de la Lozère

La directrice départementale
des territoires

Agnès DELSOL

GAEC CALDAGUES
6 chemin de Claud et Chancour – Boissières
15110 CHAUDES AIGUES



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 12 décembre 2024

Monsieur le Maire,

Une demande d'autorisation d'exploiter a été déposée dans mes services et concerne des terres situées sur votre commune.

Je vous serais obligé de faire procéder à l'affichage, des informations ci-jointes, en mairie, pendant une durée d'un mois. Cette publicité est effectuée pour permettre aux autres exploitants de votre commune d'être informés. Si ces derniers sont éventuellement intéressés, ils peuvent déposer eux-mêmes une candidature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale des territoires de la Lozère

**La directrice départementale
des territoires**

Agnès DELSOL

Monsieur le Maire
Mairie
48260 GRANDVALS

PREF/DDT/ SEA/AAL/2024-724
Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare
48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

1/1

La direction générale
des techniques
après BESO

DDT48

R76-2025-01-07-00147

demande_APE_4824134_GAEC_BONNALJB



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 7/01/25

Messieurs,

J'accuse réception le **19/12/24** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **17 ha 61 a 21 ca** situés sur la/les commune(s) de **MONTS DE RANDON**

Communes	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
MONTS DE RANDON	17 ha 61 a 21 ca section C: 157-269-270-273-439-449-450-455-456-457-458-542-543-555-557-570-756-765-811-852-853-857-858A-858B-896-437-434-435-895 section E: 829-835-839-840-841	Mme Julienne JOURDAN

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 19/12/24**
- **Numéro d'enregistrement : 48 24 134**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 19/04/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

PREF/DDT/SEA/2025-019 Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice départementale des territoires de la Lozère



Agnès DELSOL

**GAEC BONNAL JB
LE MONTEIL
48700 MONTS DE RANDON**



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 7 janvier 2025

Monsieur le Maire,

Une demande d'autorisation d'exploiter a été déposée dans mes services et concerne des terres situées sur votre commune.

Je vous serais obligé de faire procéder à l'affichage, des informations ci-jointes, en mairie, pendant une durée d'un mois. Cette publicité est effectuée pour permettre aux autres exploitants de votre commune d'être informés. Si ces derniers sont éventuellement intéressés, ils peuvent déposer eux-mêmes une candidature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale des territoires de la Lozère

Agnès DELSOL

Monsieur le Maire
Mairie
48700 MONTS DE RANDON

PREF/DDT/ SEA/AAL/2025-020
Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare
48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

1/1

Agnes DEL SOL

DDT48

R76-2025-01-15-00176

demande_APE_4824135_AYRALD_GABRIELLE

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 15 janvier 2025

Madame,

J'accuse réception le **13/01/25** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **39 ha 84 a 78 ca** situés sur la/les commune(s) de SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE, FONTANS

Communes	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE	39 ha 51 a 98 ca <u>Section E</u> : 703-704-705-1911-1912J-1912K-480 <u>section A</u> : 1675-1682 <u>section C</u> : 957-1208-1210-1228-1229-1230-1231-1232-1240-1242-1245-1246-1256-1262-1265-1266-1267-1289-1293-1295-1299-1300-1328-1340-1489-1491-971-972-973-990-1068-1241 <u>section D</u> : 87-17 <u>section E</u> : 456-457-475-476-480-701-1418-1421-1422-1822J-1222K-1908-1915-1916-1919-1920-1927-1928-1929-454-460 <u>section A</u> : 17-91-92-93-96-97J-97K-98-99-479J-479K-480K-481-482J-482K <u>section F</u> : 61-66-750 <u>section AE</u> : 3-4-13-14 <u>section C</u> : 739-741-950-951-989-1238-1251-1252-1360-1268-1269 <u>section D</u> : 707-29-33-34 <u>section A</u> : 76-77-78	Mme Lucienne MONTAGNE M. Francis AYRALD Mme Genevieve MALLET Mme Marie-Thérèse CHARBONNIER M. André BRUNEL
FONTANS	0 ha 32 a 80 ca <u>section AD</u> : 109	Mme Geneviève MALLET

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 13/01/25**
- **Numéro d'enregistrement : 48 24 135**

PREF/DDT/SEA/2025-042 Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 13/05/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice départementale des territoires de la Lozère



Agnès DELSOL

Mme Gabrielle AYRALD
Limagne
48120 SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 16 janvier 2025

Monsieur le Maire,

Une demande d'autorisation d'exploiter a été déposée dans mes services et concerne des terres situées sur votre commune.

Je vous serais obligé de faire procéder à l'affichage, des informations ci-jointes, en mairie, pendant une durée d'un mois. Cette publicité est effectuée pour permettre aux autres exploitants de votre commune d'être informés. Si ces derniers sont éventuellement intéressés, ils peuvent déposer eux-mêmes une candidature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale des territoires de la Lozère

Agnès DELSOL

Monsieur le Maire
Mairie
48700 FONTANS

PREF/DDT/ SEA/AAL/2025-043
Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare
48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

1/1

Agnes DELSOL

DDT48

R76-2025-01-15-00175

demande_APE_4824140_PROUX_MAGALI

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 15 janvier 2025

Madame,

J'accuse réception le **24/12/24** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **213 ha 28 a 40 ca** situés sur la/les commune(s) de **ISPAGNAC**

Communes	Surfaces - Identification des parcelles	Propriétaires
ISPAGNAC	213 ha 28 a 40 ca	
	<u>section A</u> : 160-162-163-206-208-211-212-213-225-226-408-413-414-417-418-423-452-479-550-551-552-566-567-568	Mme Lucienne PANTEL
	<u>section A</u> : 540	Mme Mireille TURC-JAFFARD
	<u>section A</u> : 541	M. Sylvain JAFFARD
	<u>section A</u> : 11-12-20-33-35-38-74-84-85-148-170-174-175-182-184	M. François THEROND
	<u>section A</u> : 152-154-158-159-191-192-193-201-203-209-210-412-415-419-421-422-426-454-456-471-491-492-493-503-505-520-522-523-557-558-560-561-562-563-564-	Commune d'ISPAGNAC
	<u>section A</u> : 346-406-407-424-425	
	<u>section E</u> : 36-37-38	M. Laurent BOULET

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 24/12/24**
- **Numéro d'enregistrement : 48 24 140**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 24/04/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice départementale des territoires de la Lozère



Agnès DELSOL

**Mme Magali PROUX
Lieu dit Les Cheyrouses
48320 ISPAGNAC**



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 15 janvier 2025

Monsieur le Maire,

Une demande d'autorisation d'exploiter a été déposée dans mes services et concerne des terres situées sur votre commune.

Je vous serais obligé de faire procéder à l'affichage, des informations ci-jointes, en mairie, pendant une durée d'un mois. Cette publicité est effectuée pour permettre aux autres exploitants de votre commune d'être informés. Si ces derniers sont éventuellement intéressés, ils peuvent déposer eux-mêmes une candidature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale des territoires de la Lozère

Agnès DELSOL

Monsieur le Maire
Mairie
48320 ISPAGNAC

PREF/DDT/ SEA/AAL/2025-039
Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare
48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

1/1

Agnes DEL SOL

DDT81

R76-2025-01-27-00018

ARDC - Autorisation préalable d'exploiter tacite
à l'attention du GAEC DE PUECH MERGOU, sous
le n° 81242833



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Service Economie agricole et forestière

Bureau contrôle des structures & aides conjoncturelles

Affaire suivie par : Stephen Gouby/Gilles LUQUE / Florence HRNJAK

Tél: 05 81 59 39 / 05 81 27 59 82

Mèl: ddt-structures@tarn.gouv.fr

Messieurs DAVID

GAEC DE PUECH MERGOU

1284 chemin de Puech Mergou

Réf.: Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation préalable d'exploiter

81430 BELLEGARDE-MARSAL

Albi, le 30 janvier 2025

Messieurs,

J'accuse réception le **27 janvier 2025** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation préalable d'exploiter dans le cadre de votre projet d'installation.

Demande concernant la mise en valeur d'une surface totale de 4,59 hectares de SAU, sur la commune de BELLEGARDE-MARSAL

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes:

- Date de réception de dossier complet: **27/01/2025**
- Numéro d'enregistrement: **n°81242833**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **27 mai 2025**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

Après la date d'accord tacite et en l'absence de réponse de l'administration, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception **sera affichée et publiée** dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef de la mission contrôle des structures et des
aides conjoncturelle

Stéphane GOUBY

DDT du Tarn
19, rue de Ciron
81013 ALBI cedex 13
Ouverture au public les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 11h30, ou sur rendez-vous